

Présentation du projet de remembrement des lotissements conchylicoles des Aresquiers et de Sète Marseillan

I - Contexte

La relance de la conchyliculture en mer a été identifiée parmi les orientations du contrat de filière conchylicole Occitanie 2021-2023, au sein de l'axe 4 de l'orientation « adaptabilité et résilience face aux changements des écosystèmes et aux pressions sanitaires » :

« Axe 4 : Des outils de production plus adaptés aux conditions du 21e siècle

La mytiliculture en mer ouverte s'est développée au large du littoral languedocien dans les années 90, cependant du fait de la prédation par les daurades, des problèmes techniques de récolte, la sensibilité aux tempêtes et la concurrence espagnole, cette activité est aujourd'hui limitée à quelques entreprises. Toutefois, le potentiel de production demeure, l'engouement pour les produits locaux constitue une opportunité indéniable et des nouvelles techniques de production, telles que les filières italiennes, pourraient répondre aux enjeux de la prédation et de la résistance aux tempêtes. Plus globalement, le redéploiement de la conchyliculture en mer peut constituer une alternative à la lutte contre le réchauffement climatique qui se fait plus particulièrement ressentir au sein des lagunes.

...

OBJECTIFS → Relance des productions de moules en mer
→ Développement d'un marché local de moules

DESCRIPTION DES ACTIONS

- Réaliser une étude prospective pour identifier les pistes de relance de la production de moules en mer ouverte
- Accompagner les professionnels à développer la mytiliculture en capitalisant sur la mutualisation d'outils de production
- Remembrer le cas échéant les concessions pour le redéploiement des (nouvelles) filières en mer»

Une étude prospective pour identifier les pistes de relance de la mytiliculture en pleine mer en Méditerranée a donc été commandée par le comité régional conchylicole de Méditerranée au bureau VIA AQUA, et les conclusions du rapport de décembre 2020, présentées lors de la réunion de restitution du 16 juin 2021, sont les suivantes :

« Après un démarrage prometteur et significatif dans les années 90 lui ayant permis d'atteindre un volume annuel de production estimé à 15 000 tonnes, la mytiliculture en mer ouverte au large du littoral languedocien a subi d'importants revers, dus majoritairement à des problèmes techniques (prédatons et pertes de récolte) et secondairement à des questions de marché (concurrence espagnole).

Le résultat est aujourd'hui une forme de déshérence des installations et des concessions, et une chute spectaculaire des volumes de moules produits, tombés à environ 1000 tonnes par an. Néanmoins, le potentiel de production demeure, et des essais de nouvelles techniques sont en cours.

Dans le cadre de sa réflexion stratégique d'ensemble sur l'avenir de la conchyliculture méditerranéenne, le CRCM s'interrogeait sur les façons de relancer ce secteur de l'activité, d'autant plus que la production mytilicole en lagune semble menacée par le changement climatique et être en perte de régime.

Une piste passe par la réorganisation de l'implantation des structures sur les concessions et par les résultats encourageants des essais entamés sur de nouveaux systèmes de filières, ce qui se traduira par une mutation significative du secteur et d'importants efforts d'investissement.

Avant de s'engager dans la voie d'une relance volontariste sur ces pistes, le CRCM souhaitait disposer de plus de certitudes technico-économiques »

L'analyse « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » des perspectives d'ensemble et des recommandations permettant de caractériser l'intérêt d'une relance de la production en mer est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

<p style="text-align: center;">Forces liées au marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché porteur • Produit « origine France » • Ancrage régional / local / territorial • Appellation moule de pleine mer de Méditerranée prometteuse • Qualité moule de pleine mer Méditerranée > moule d'étang • Production alimentaire à faible impact environnemental (captage CO2, filtration, récifs naturels...) 	<p style="text-align: center;">Faiblesses liées au marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chair faible • Produit non attendu • Faible notoriété • Faible demande • Faible tenue à l'émersion • Confusion possible avec la moule de Thau • Chevauchement de saison avec la bouchot • Espèce et mode de production associés à l'Espagne
<p style="text-align: center;">Forces liées à la production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de projets, volonté entrepreneuriale • Variabilité des itinéraires techniques • Technologie porteuse immergée = éprouvée • Expérience des producteurs • Richesse du milieu • Frontignan, centre de gravité de la moule en mer • Soutien des collectivités locales et de l'État 	<p style="text-align: center;">Faiblesses liées à la production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité plus difficile qu'en étang • Faible suivi technique de la production • Faible suivi scientifique • Faible fiabilité des données économiques. Nombreuses hypothèses de travail • Nombreuses incertitudes • Inconnues sur la tenue des filières italiennes en cas de tempête
<p style="text-align: center;">Opportunités liées au marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Socle de consommateurs régional • Positionnement prix intermédiaire entre la bouchot et l'Espagne • Positionnement taille intermédiaire entre la bouchot et l'Espagne • Diminution de la production de moules de bouchots • Positionnement marketing, une histoire, un territoire à valoriser • Univers associé à la MPMM très positif et différent de la moule de bouchot • Marchés préexistants • Potentiel SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine) 	<p style="text-align: center;">Menaces liées au marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la consommation de moules en France • Bouchot ultra dominante sur le marché • Moule d'Espagne à bas coût, bon rapport qualité prix • Impact crise Covid 19 sur le secteur de la restauration • Communication sur la pollution de la mer Méditerranée (microplastiques notamment) • Nécessité de développer la notoriété de la moule de pleine mer Méditerranée
<p style="text-align: center;">Opportunités liées à la production</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mer comme relais de développement de la production en étang • Mytiliculture en première ligne, mais diversifications ultérieures possibles (autres espèces) • Tests prometteurs des filières italiennes • Opportunité des nouvelles technologies dans le suivi de l'exploitation en mer • Test de protections anti-dorade • Remembrement devenu nécessaire • Partenariats possibles avec les acteurs techniques et scientifiques • Aides aux investissements des professionnels 	<p style="text-align: center;">Menaces liées à la production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prédation potentielle par les dorades • Diminution potentielle de la productivité en mer • Faisabilité de la mutualisation des moyens de production pour les petites entreprises

Depuis 2018, la société MEDI THAU MAREEE expérimente un nouveau modèle de filières en mer d'une longueur totale de 1200 mètres.

Les résultats de cette expérimentation sont encourageants en termes de productivité et de résistance face aux intempéries et face à la prédation des daurades.

Dans son ordre du jour du 28 novembre 2022, le conseil du CRCM a validé le principe d'une consultation des professionnels exploitant des filières en mer, dans le but de procéder à un remembrement des lotissements conchylicoles de Sète-Marseillan et des Aresquiers.

Cette consultation, prévue par l'article D923-8 du code rural et de la pêche maritime, effectuée en février 2023 a permis de valider le principe de ce remembrement.

Le projet de remembrement vise donc à adopter ce nouveau modèle de filières de 1200 mètres sur les lotissements conchylicoles de Sète-Marseillan (pour les filières situées au large) et des Aresquiers (dans son ensemble).

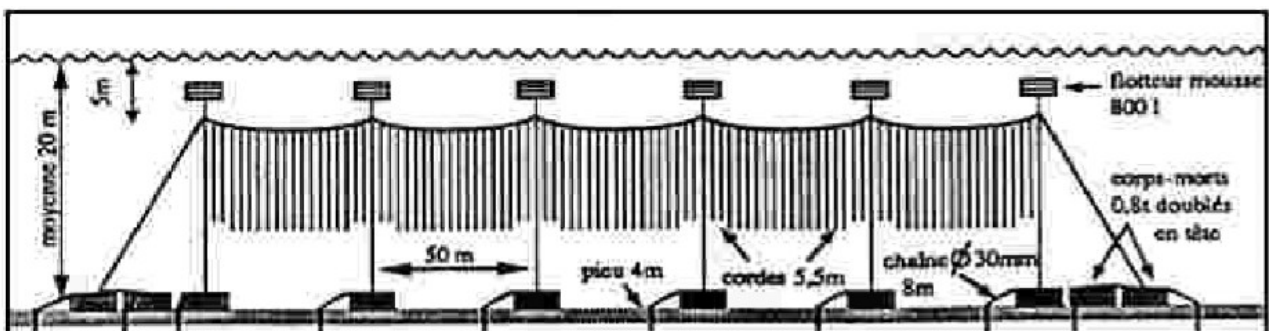
II - CARACTÉRISTIQUES DES FILIÈRES ACTUELLES ET DES FILIÈRES NOUVELLES

Proposition de rédaction du cahier des charges technique des filières traditionnelles et des filières longues.

1 - Description de la structure « filière traditionnelle » (réservée à la zone Sète-Marseillan côté terre) telle que prévue dans le schéma des structures en vigueur.

Extrait du schéma des structures :

- C'est une filière de subsurface immergée à une profondeur d'au moins 5 mètres.
- Elle est constituée d'une aussière principale horizontale de 250 mètres utiles, prolongé par deux tendeurs de 50 mètres disposés à chaque extrémité de la filière pour assurer son maintien horizontal. Ces tendeurs sont soutenus par 2 blocs béton rattachés à une chaîne et à un pieu implanté au sol.
- La filière est ancrée au sol par 3 jambettes au minimum reliées à des blocs béton, eux même fixés à une chaîne et à un pieu implanté au sol pour stabiliser la filière. La flottaison est assurée par des flotteurs fixés sur l'aussière principale.
- Les supports d'élevage (cordes, lanternes, cages, ...) ont une longueur utile de production de 10 mètres maximum.



Filière conchylicole de sub-surface (300 m) à tronçon de 50 m (modèle standard actuel)

2 - Description de la structure « filières nouvelles » (réservée à la zone Sète-Marseillan côté large et à l'ensemble du lotissement des Aresquiers)

. C'est une filière subflottante d'une longueur totale hors tout maximale de 1200 mètres. Elle est découpée en 5 tronçons de 240 mètres hors tout. Le concessionnaire pourra toutefois planter et exploiter seulement une partie de la concession (1 à 5 tronçons de 240 mètres).

. La filière de 1200 m est constituée de 5 aussières principales, horizontales, de 170 m utiles environ chacune. Ces aussières sont immergées à une profondeur de – 5 m (*) et leur diamètre est de 34 mm minimum (*).

. Chaque tronçon est prolongé par 2 tendeurs/jambettes disposées à chaque extrémité du tronçon pour assurer son maintien horizontal. Chaque tendeur/jambette sera équipée de 2 bouées en mousse polyuréthane (type « Nocalon »), placées entre l'aussière et le corps-mort de diamètre 600 mm qui sont destinées à maintenir la jambette en tension. La projection horizontale de chaque jambette est d'environ 35 mètres (*).

. Ces jambettes sont fixées à 1 bloc béton, d'un poids minimal unitaire de 14 tonnes. On dénombre 6 blocs béton par filière de 5 tronçons (1200 m). Les blocs bétons font au minimum 2m par 2 m par 1,5 m et sont armés de fers à béton pour renforcer la résistance (**).

. Chaque bloc béton est rattaché à un pieu planté dans le sédiment pour stabiliser la filière (rail, vis inox). Cet ancrage doit présenter une stabilité suffisante pour éviter le déplacement des corps-morts lors des intempéries. Le système d'accrochage des tendeurs/jambettes sur les corps morts est assuré par des anneaux de type « omega », ancrés dans le corps-mort de façon sécurisée afin d'éviter tout risque d'arrachage (**).

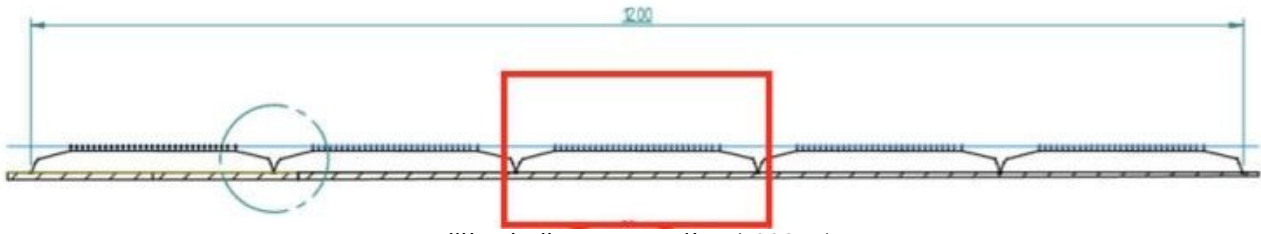
N.B. Le choix des pieux, chaînes, anneaux et manilles devra prendre en compte le phénomène de l'électrolyse qui peut être important en mer si les métaux sont de natures différentes.

La flottaison de la ligne d'élevage (aussière) est assurée par trois types de bouées de surface :

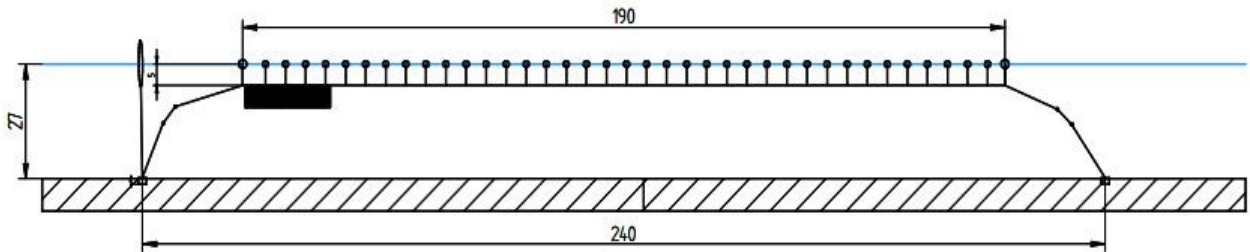
- 2 bouées de tête par tronçon de 170 m utiles, de 200 litres chacune, situées aux 2 extrémités de l'aussière qui restent en surface ;
- 40 bouées intermédiaires maximum par tronçon, de 130 litres chacune (qui peuvent s'immerger en fonction du poids des moules) ;
- des bouées d'appoint complémentaires de 90 litres chacune en nombre variable pour assurer la flottabilité de l'aussière en fonction de la croissance des moules ;
- 6 bouées de bornage, en tube polyéthylène haute densité (pour éviter la fixation des moules), qui sont fixées directement aux corps-morts délimitant chaque tronçon afin d'assurer la signalisation des filières.

Les supports d'élevage (cordes ...) ont une longueur utile de production de 5 mètres maximum.

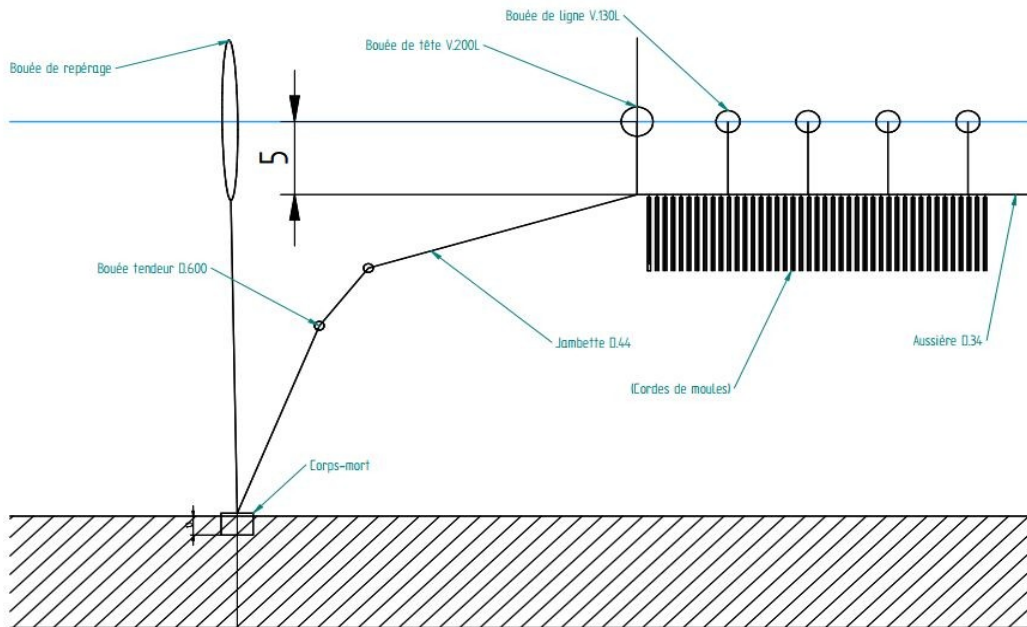
Le nombre maximal de cordes d'élevage autorisé sur une filière nouvelle est de 340 cordes par tronçon de 240 m hors tout (170 m utiles) pour des cordes d'une longueur de 5 m.



Filière italienne complète (1200 m)



Zoom sur un tronçon de 240 m



Zoom sur un tendeur

Les nouvelles filières sont disposées parallèlement les unes aux autres avec une orientation terre/large.

III - SOLUTIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES PROPOSEES EN VUE DU REMEMBREMENT

1 - Proposition de répartition des types de filières entre les différents secteurs en mer.

* La répartition entre les secteurs (îlots) réservés aux filières traditionnelles et ceux réservés aux filières nouvelles doit prendre en compte les impératifs suivants :

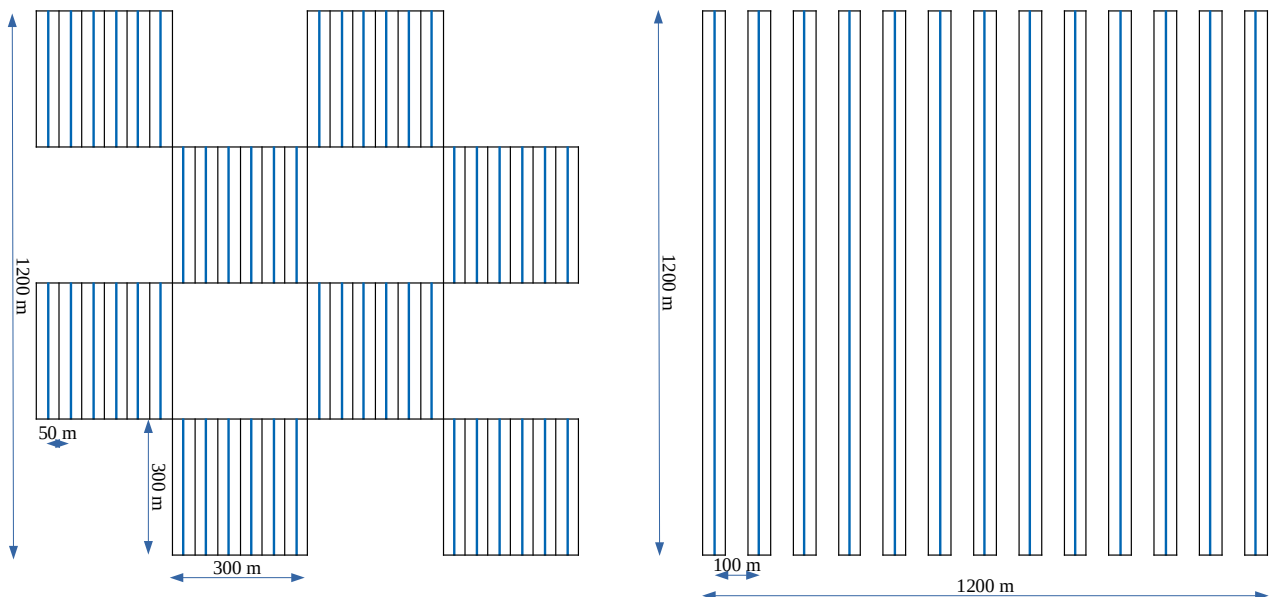
- minimiser au maximum les déplacements pour les conchyliculteurs souhaitant garder les filières traditionnelles ;
- permettre une séparation claire des secteurs filières traditionnelles/filières nouvelles.

* L'application de impératifs aux constats sur le terrain a abouti à la répartition suivante :

- Zone Sète-Marseillan = création de 2 secteurs dans la zone :
 - o Secteur terre = filières traditionnelles de 250 m (secteur non remembré) ;
 - o Secteur large = filières longues jusqu'à 1200 m (secteur remembré).
- Zone Aresquiers : remembrement total du secteur qui sera intégralement réservé aux filières nouvelles jusqu'à 1200 m.

N.B. Sur les 2 deux secteurs réservés aux filières longues, les professionnels pourront planter et exploiter seulement une partie de la concession de 1200 m, soit 1, 2, 3, 4 ou 5 tronçons de 240 m hors tout.

Présentation de la disposition des filières avant et après remembrement



Modèle actuel : disposition en damier et contient 6 filières de 300 m par carré, avec 50 mètres d'espacement entre chaque filière.

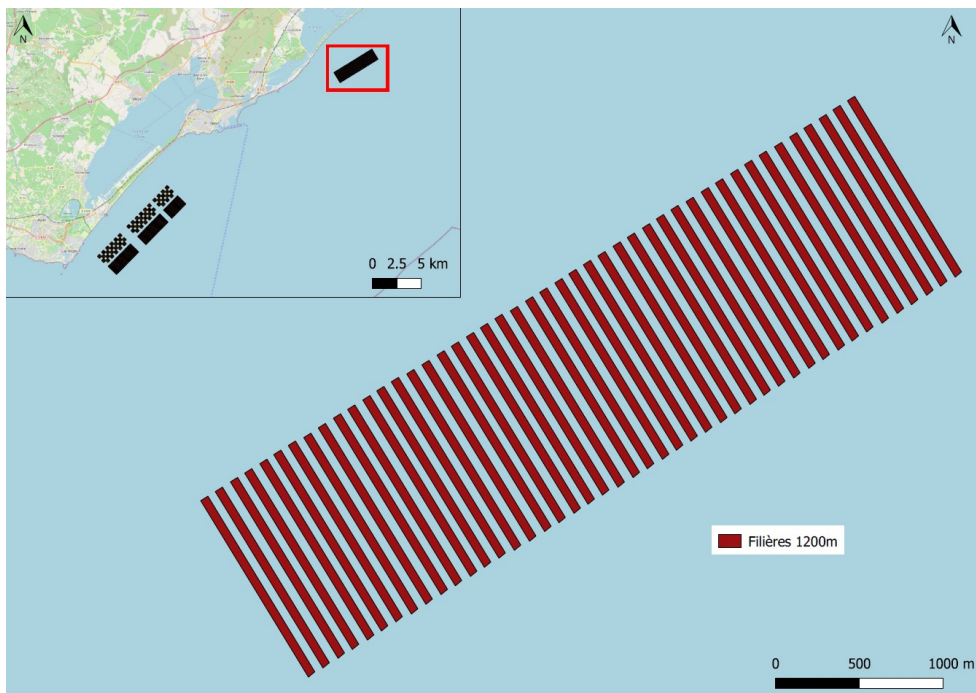
Nouveau modèle après remembrement : disposition linéaire avec 100 mètres d'espacement entre chaque filière de 1200 m.

2 - Cartographies de remembrement des lotissements en mer

Lotissement conchylicole des Aresquiers

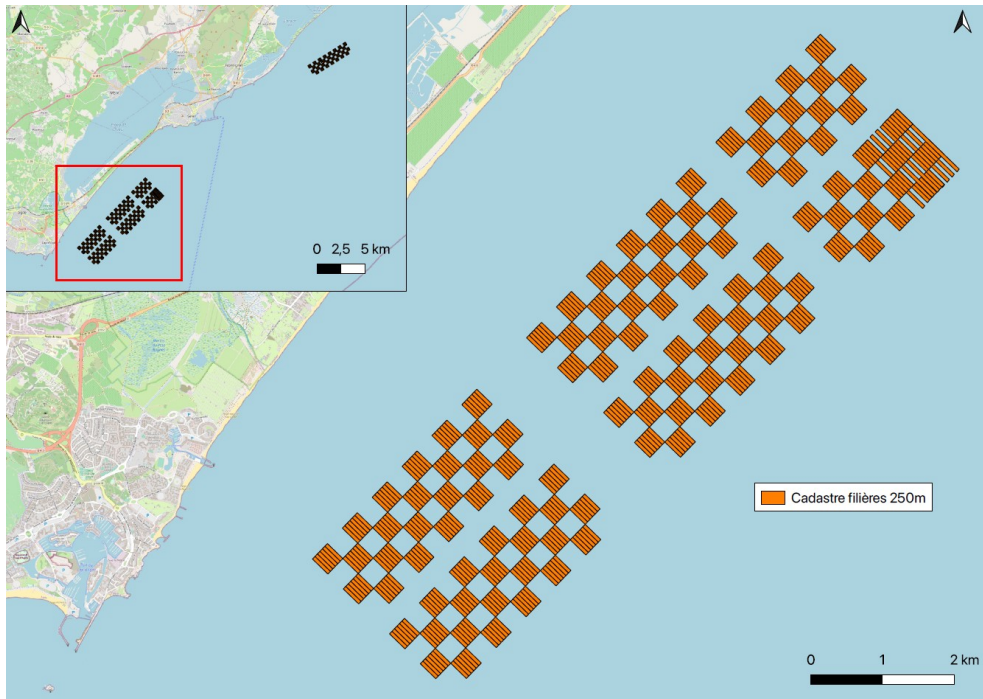


Disposition actuelle des filières

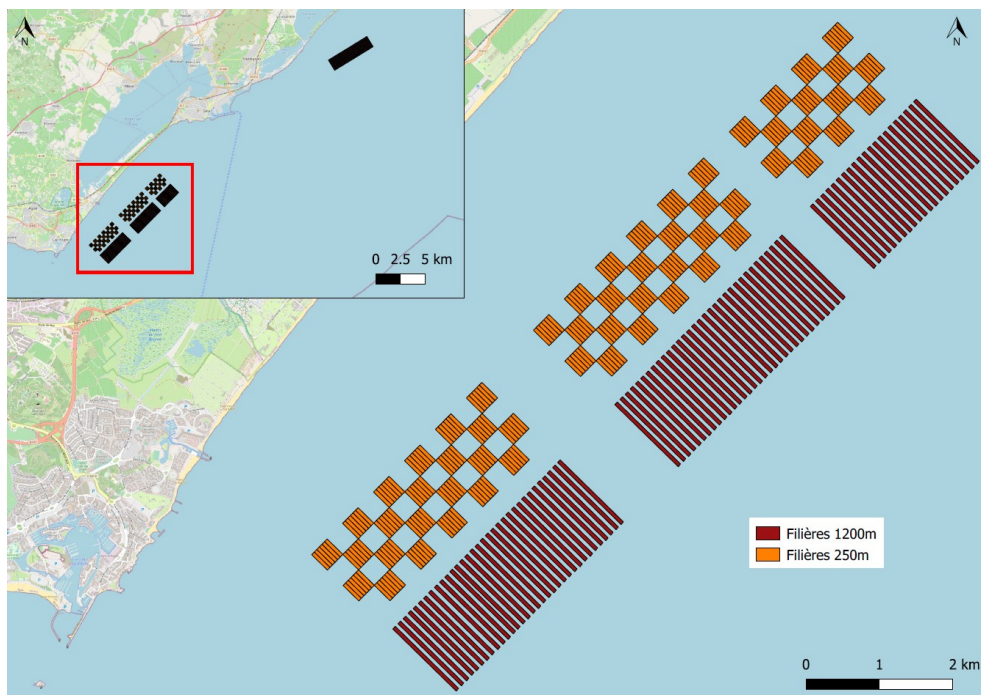


Disposition des filières de 1200 m suite au remembrement du lotissement conchylicole des Aresquiers

Lotissement conchylicole de Sète Marseillan



Disposition actuelle des filières



Disposition des filières de 1200 m après remembrement des damiers du large uniquement